



APCVEB
Association de Protection du Cadre de Vie
et de l'Environnement Balmanais

BP 13374 – 31133 BALMA Cedex
<http://apcveb.free.fr> - <mailto:apcveb@free.fr>

Monsieur le Maire-Adjoint,
délégué aux transports,
à l'environnement et au cadre de vie.

Objet Etat des berges du Ruisseau du Loup
N/Ref E-080428-A

Balma, le 28 Avril 2008,

Monsieur,

En marge de notre Assemblée Générale du 8 avril dernier, à laquelle vous avez assisté, nous avons l'occasion d'examiner ensemble des photographies prises le mois dernier le long des berges du ruisseau du Loup.

Ces photos, jointes en annexe, montrent clairement l'état de dégradation des berges en différents endroits, notamment dans le tronçon situé entre le passage du Loup et l'impasse Valette :

- un effondrement des berges de la rive droite, ainsi que la présence de galeries creusées par des rongeurs (clichés 2, 3, 4) ;
- une érosion de la rive gauche, entraînant l'effondrement de clôtures et plantations (clichés 6,7);
- l'obstruction partielle du cours d'eau par des branchages et quelques détritiques (cliché 5);

L'état de ces berges est préoccupant. En effet, en l'absence de végétation à même de retenir la terre sur la rive droite (le long du chemin piétonnier), il semble inéluctable que l'effondrement se poursuive.

Parmi les solutions à envisager pour la retenue des berges, nous suggérons la plantation d'une végétation basse qui ne soit pas un obstacle à l'entretien du ruisseau et du sentier par les services municipaux. Cette solution serait plus propice à la faune qu'un aménagement artificiel de la berge, indépendamment de toute considération esthétique.

Par ailleurs, de l'avis des riverains, le débit du ruisseau tend à augmenter très fortement en période d'orage, ce qui amplifie le phénomène d'érosion, notamment au voisinage des obstacles, naturels ou non. Ceci a pour effet sur la rive gauche de faire reculer le lit du ruisseau à l'intérieur des parcelles, endommageant plantations et clôtures, et réduisant progressivement la parcelle elle-même.

Au vu de ces éléments, je vous serais reconnaissant de bien vouloir vous rendre compte sur place, accompagné des techniciens adéquats, afin de définir les mesures à entreprendre pour rendre à ce ruisseau le cadre agréable qu'il a en aval de la rue Max Linder (clichés 1 et 8). Vous voudrez bien me faire part de vos conclusions afin que j'en informe ceux de nos adhérents qui nous ont alertés à ce sujet.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de croire, Monsieur, à mes sentiments les meilleurs.

Renaud LAURETTE
Président de l'APCVEB